



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 12/07/2017
Reçu en préfecture le 12/07/2017
Affiché le 12 JUIL. 2017
ID : 056-215601626-20170628-DB20170620C3-BF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 28 Juin 2017

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET ZAC DE KERDROUAL

Etaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Philippe DONIES, Martine YVON, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Katherine GIANNI à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 29
Pouvoirs : 4

DIRECTION DES RESSOURCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET ZAC DE KERDROUAL

Rapporteur : Antoine GOYER

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12 du code général qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 février 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 19 mai 2016, 5 octobre 2016 approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice ;

Vu le compte de gestion du budget ZAC de Kerdroual pour l'exercice 2016 dressé par le comptable ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du vendredi 16 juin 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil municipal ;

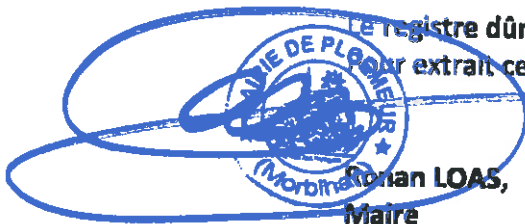
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif du budget ZAC de Kerdroual ;**
- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et crédits portés aux différents comptes ;**
- ARRETE les résultats suivants du compte administratif 2016 et les restes à réaliser et à recouvrer de la section d'investissement conformément au tableau ci-dessous :**

Libellés	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	5 436 724,97 €	1 465,41 €	
Recettes	5 436 724,97 €	122 419,00 €	
Résultat de clôture		120 953,59 €	
Résultat reporté		- 455 461,18 €	
Résultat net de fonctionnement		- 334 507,59 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	4 606 449,94 €	- €	
Recettes	4 606 449,94 €	- €	
Résultat de clôture		- €	
Résultat reporté		- 579 724,97 €	
Résultat de clôture		- 914 232,56 €	
Résultat net d'investissement			
avant affectation de l'excédent de fonctionnement			
Résultat global de clôture		- 914 232,56 €	
Résultat net global			914 232,56 €

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 12 ABSTENTIONS (Loïc Tonnerre – Dominique Sauray – Michel Roualo – Dominique Daugès - Daniel Le Lorrec -- Sylvain Britel – Irène Bellec – Michel Le Mestrallan – Thierry Le Floch – Jean-Guillaume Gourlain – Yolande Allanic – Nolwenn Delalee)

Le registre dûment signé.
 Pour extrait certifié conforme.



Roman LOAS,
 Maire